

Démocratie et révolution

Monsieur Antoine Arjakovsky commence le séminaire en rappelant les rapports ambigus qu'entretiennent les deux notions que sont la démocratie et la révolution, soulevant la question de leur articulation, collision ou collusion. En effet, ces deux faits historiques présentent des points communs, notamment l'aspect culturel : la quête de la démocratie religieuse s'est accompagnée parfois de révolutions. Pourtant, des tensions existent, puisque la démocratie sécularisée exclut la religion de la sphère publique, la révolution substitue à la religion culturelle une religion politique.

Stéphane Courtois, historien, directeur de recherche au CNRS (Université de Paris X), spécialiste des rapports entre démocratie et totalitarisme, débute son exposé, fondé sur l'ouvrage *Démocratie et révolution, cent manifestes de 1789 à nos jours*, à partir de la date de 1789, date consensuellement admise comme tournant dans l'émergence de l'Etat moderne : par la révolution (Révolution française de 1789), la démocratie se développe et devient le principe des régimes politiques français. Or Stéphane Courtois critique ce consensus en s'appuyant sur deux héritages philosophiques précurseurs à la démocratie moderne : les héritages grec et chrétien. Ce dernier repose sur la théorie du droit naturel, développée essentiellement au Moyen-Age, sur le principe de préséance de l'individu (contrairement à la féodalité) et sur la procédure de désignation du chef, contrairement à celle de l'hérédité. L'héritage chrétien a pour effet d'instaurer deux principes juridiques modernes : celui de délégation et celui de représentation. Celui-ci est renforcé par le principe de responsabilité qui se développe sous l'influence de la doctrine calviniste, notamment à travers le concept d'éthique personnelle. La Révolution française de 1789 pose la question centrale de la légitimité du pouvoir : les principes juridiques jusqu'alors en vigueur et relatifs à la légitimité, l'hérédité, le droit divin, respectent-ils les droits de la personne ? Ces principes violent non seulement les droits du peuple mais également le principe de bien commun. La révolution de 1789 a pour effet de consacrer le principe moderne de démocratie, c'est-à-dire d'une voix par homme.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 illustre la tension entre démocratie et révolution relative à la légitimité. Selon un premier sens, la Déclaration consacre les droits naturels de chacun comme fondement de la cité. Selon le second sens, le droit naturel ne peut se dissocier de la loi, par conséquent il y a imbrication entre droit naturel et légitimité parlementaire, en d'autres termes entre le principe d'universalité et le principe de majorité. Malgré cette imbrication, la démocratie est menacée, en 1793 (période dite de la « Terreur ») la légitimité révolutionnaire se substitue à la légitimité démocratique. En 1843, Marx propose dans son ouvrage *La question juive*¹, une nouvelle définition de la démocratie. Selon Marx, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen assure l'émancipation politique mais elle ne fait que reconnaître ces droits sans mettre fin à l'aliénation des hommes. Il s'agit donc de mettre fin à cette aliénation, fondée sur le principe de propriété privée, par l'action du prolétariat. Cette doctrine mineure se développe à partir des années 1880, axée sur la dénonciation de la démocratie comme cadre possible de l'autoritarisme, comme l'illustrent les cas du Reich de Bismarck (1871-1918) et de l'empire d'Autriche-Hongrie en 1912 (1867-1918).

¹ MARX (Karl), *La question juive*, Paris, Ed. Libr. Jacques, 53 p.

La Première guerre mondiale met fin aux quatre grands empires et donc au principe d'hérédité comme fondement de la légitimité. La démocratie et de nouveaux mouvements révolutionnaires radicaux se développent dans ce contexte de guerre. Ces mouvements se différencient des catégories dégagées par Aristote, comme la tyrannie. La révolution russe de 1917 sous Lénine l'illustre : elle est une synthèse des mouvements révolutionnaires et repose sur la notion d'utopie, c'est-à-dire sur l'idée de société parfaite en raison de la disparition du conflit. Lénine mène la révolution sous l'influence du modèle français et en tentant de répondre à la problématique suivante : Comment une minorité peut-elle acquérir et conserver le pouvoir ? Elle atteint cette finalité par la terreur de masse comme moyen de gouverner, c'est pourquoi le principal apport de Lénine est la théorisation du parti officiel, c'est-à-dire du groupe des personnes sélectionnées pour diriger et appliquer une politique commune sur le territoire. Le mouvement russe traduit l'influence de l'ouvrage *Le catéchisme révolutionnaire*² dont l'objectif est la destruction de la société en place sans envisager sa reconstruction. Lénine théorise dans ce contexte la notion de parti officiel, c'est-à-dire le regroupement de personnes sélectionnées. Pourtant ce régime s'effondre, traduisant par conséquent les limites de cette démarche révolutionnaire totalitaire. De nouvelles formes révolutionnaires émergent au XXI^{ème} siècle, de nature religieuse comme l'islamisme radical, de nature individualiste, comme les courants transhumanistes. La démocratie permet et légalise donc des expressions révolutionnaires alors même que ces dernières peuvent mener à sa chute.

En effet, comme le démontre Yolène Dilas Rocherieux, maître de conférences en sociologie politique à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, spécialiste du monde ouvrier et du communisme, les différentes idéologies du XIX^{ème} siècle - le socialisme, le communisme et le libéralisme -, se sont heurtées à différentes formes révolutionnaires. D'après Emile Durkheim (1858 - 1917), la société industrielle repose sur la matrice du socialisme car elle est liée à l'idée de progrès. Le communisme est rattaché au principe suivant : « l'enrichissement est la cause de tous les maux », par conséquent ni bonheur ni vertu n'existent dans une société vouant un culte à l'argent. Alors que dans cette dernière, le pauvre est invisible, il devient porteur de vertus au sein d'une société socialiste, selon Babeuf (1760 - 1797). Pourtant la révolution française est perçue par les communistes comme source d'effets négatifs du fait de son incapacité à résoudre les problématiques économiques et en raison de sa nature politique. Les socialistes tentent donc de transformer la société, par la conjugaison de la politique et de la science dans une perspective saint simoniste. Selon Saint Simon, l'équilibre est atteint par l'association du capital, du travail et du talent, contrairement à la position de Babeuf.

Celui-ci rejette l'idée de récompenser le talent au motif de la nécessité de revenir au « pacte primitif », postulat de l'égalité. Afin de restaurer ce pacte, Babeuf prône plusieurs moyens : la naissance de l'homme nouveau, la distribution en fonction des besoins et la mise en place d'actions collectives. L'expression d'homme nouveau, possible par l'éducation, la conversion et la violence rédemptrice, illustre la collision du communisme et de la révolution. Or ni le communisme ni le socialisme ne semblent s'épanouir actuellement, au contraire il s'agit d'idéologies en crise car elles sont confrontées à leur promesses non tenues.

L'étude des rapports entre socialisme et communisme à travers le prisme de la démocratie et de la révolution met en lumière le caractère utopique de ces courants, qui soulève par conséquent la question de la nécessité de leur résister.

² BAKOUNINE (Michel), *Catéchisme révolutionnaire*, Ed. de L'Herne, Coll. "Carnets", 50 p.